La structure de toit 2 est pourvue, dans la partie arrière 7 de la carrosserie du véhicule, d'un dispositif de commande forcée 9 qui peut basculer autour d'un axe arrière de basculement 8, solidaire du véhicule, et au moyen duquel l'ensemble de la structure de toit 2 peut être détaché du cadre 5 du pare-brise (flèche A) lors du déclenchement d'un mouvement de basculement, par exemple par l'intermédiaire d'un organe d'entraînement 10 constitué par un vérin hydraulique, et être amené jusque dans un compartiment de rangement 11 prévu dans la partie arrière 7 du véhicule. Les phases de déplacement, qui sont représentées sur les figures 2 à 5, illustrent ce principe de déplacement de la structure de toit 2, dont la partie formant toit 3 est reliée avec blocage en rotation, dans la zone d'un axe 12 de basculement du toit, au dispositif de commande forcée 9, par l'intermédiaire d'un élément de commande 13.

En outre, dans la partie arrière 7 il est prévu un hayon arrière 14, qui, après basculement dans la position ouverte (figure 2) et après basculement de la structure de toit 2 dans le compartiment de rangement 11, est amené dans une position fermée dans laquelle il recouvre ce compartiment et une partie formant coffre à bagages 11' (figure 5).

Dans la première forme de réalisation de la structure de toit 2 selon les figures 1 à 9, l'élément de commande 13 est agencé sous la forme d'une tringlerie articulée, qui attaque une partie de guidage 15 au niveau de l'axe 12 de basculement du toit au moyen d'une barre de guidage 16 et d'une barre de guidage principale 17, cette tringlerie formant, avec un levier articulé 18, qui est supporté au niveau de l'axe arrière de basculement 8 et est relié à l'organe d'entraînement 10, un parallélogramme articulé, qui déplace simultanément la partie formant toit 3 et la partie formant lunette arrière 4.

Dans une forme de réalisation appropriée, l'ensemble de la structure de toit 2 est supporté, dans la zone de l'axe arrière de basculement 8 situé dans un bloc de support 19, par l'intermédiaire d'un levier articulé intermédiaire supplémentaire 20, sur lequel sont articulés d'une part la barre de guidage 16 et d'autre part le levier pivotant 18 dirigé vers la barre de guidage principale 17 (figure 9).